

Agent privé de protection de personnes

RNCP36301 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42812
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/03/2022
Date d'échéance	25/03/2025

Certificateur(s)

GROUPE 9 ACADEMY · SIRET : 49137322100028

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de protection rapprochée est un spécialiste de la protection physique des personnes, qui a développé une expertise centrée sur la sécurisation des différents déplacements de l'autorité (client) ainsi que de la mise en sûreté des lieux fréquentés par celui-ci. Selon les missions, il peut travailler seul ou en équipe. Dans le cadre d'un travail collectif, il encadre les différents éléments qui composent l'équipe de sécurité (agents de sécurité statiques, chauffeurs, collaborateurs) Il peut être amené à collaborer ou faire appel à des services publics extérieurs (pompiers, force de l'ordre)

ACTIVITÉS VISÉES

Hautement qualifié, l'agent privé de protection des personnes (A3P) assurera seul ou en équipe la protection physique et morale des personnes ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution.

Il sécurise les déplacements (véhicules et piédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière.

Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée et conforme au contexte légal et réglementaire.

Le cas échéant, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention de gestion des conflits, des techniques physiques et des procédures d'urgence afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il élabore des études de vulnérabilité et des études risques pour une personnalité et son environnement.

Il propose un dispositif humain et matériel répondant à la vulnérabilité du client et au respect de la législation en vigueur.

En liaison avec son entourage professionnel (secrétariat, chauffeur, collaborateurs), il participe à la coordination des déplacements de l'autorité selon l'emploi du temps communiqué afin de pouvoir organiser et élaborer les mesures de sécurité nécessaire à la protection de la personne dans ses activités.

Il repère et prend contact le cas échéant avec les différentes structures visitées par le client afin d'élaborer des plans d'exploitation de ces

sites et d'en assurer la sécurisation.

Il est en mesure de conseiller et d'assister l'autorité ou son entourage sur les mesures préventives à adopter.

Il

assure la permanence de l'escorte et la protection de la personnalité

Il conçoit et coordonne l'organisation des dispositifs (véhicules et pédestres) adaptés à la sensibilité de l'autorité.

En cas de situations critiques ou non conformes, il doit être capable d'appliquer des techniques de gestion de conflit, d'intervention et des procédures d'urgence en coordination avec ses collaborateurs, afin de soustraire l'autorité à la menace.

Il met en œuvre les gestes de premiers secours le cas échéant

Il

exerce ces activités dans la connaissance et le respect de la législation en vigueur

Il est responsable des équipements spécifiques à la protection physique des personnes (GPS, radios et accessoires, différents matériels de sécurisation et de protection)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent privé de protection physique des personnes peut exercer au sein d'une entreprise autorisée à prester des activités (exclusives) de protection physique des personnes afin de protéger l'un de leur client.

Il peut également exercer dans un service interne de sécurité privée au sein de toute autre entreprise afin d'assurer la protection de leurs collaborateurs.

Les secteurs d'activités sont très larges et variés:

Dirigeants et collaborateurs de grandes entreprises, personnalités politiques, personnalités médiatiques (cinéma, chanson, télévision, internet) ou encore des personnes étant exposées à des risques physiques de part leurs fonctions ou leurs ressources.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection physiques des personnes

Garde du corps ou Bodyguard

Agent de protection rapprochée

Officier de sécurité privé

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le Livre VI du code de la sécurité intérieure. Pour exercer au sein d'une entreprise de sécurité privée ou d'un service interne de sécurité d'une entreprise, l'agent doit être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS. Celle-ci est valable 5 ans sur tout le territoire et doit être renouvelée 3 mois avant la fin de sa validité. Délivrée sous forme dématérialisée par le CNAPS (caractères alphanumériques), il appartient à l'employeur, après avoir vérifié la validité de l'autorisation dans le téléservice du CNAPS, de délivrer à ses employés une carte matérialisée propre à l'entreprise sur laquelle seront mentionnés les autorisations de l'agent et de l'entreprise à exercer l'activité citée.

Pour disposer de cette carte professionnelle, il faut justifier de son aptitude professionnelle à exercer la ou les activité(s) de sécurité privée correspondant à la demande.

Peuvent justifier de leur aptitude professionnelle les personnes ayant suivi une formation et titulaires d'un diplôme (CQP, titres enregistrés au RNCP, diplômes européens sous conditions d'équivalence) ou celles bénéficiant d'une équivalence (policiers et gendarmes, policiers municipaux, militaires, selon certaines conditions).

Par ailleurs, l'examen d'une demande d'autorisation inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'acte(s) incompatible(s) avec l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €

Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre en possession d'une carte professionnelle en sécurité privée à jour ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

1 président de jury: Appartenant au collège employeur (justifiant à minima de trois années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) et extérieur à l'autorité délivrant la certification

1 membre du jury: Appartenant au collège salarié (justifiant à minima de trois années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) et extérieur à l'autorité délivrant la certification

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

1 président de jury: Appartenant au collège employeur (justifiant à minima de trois années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné)

et extérieur à l'autorité délivrant la certification

1 membre du jury: Appartenant au collège salarié (justifiant à minima de trois années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné)

et extérieur à l'autorité délivrant la certification

Base légale

Date de décision	25/03/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	16	0	80 %	—
2019	25	4	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP27162

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40148

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.groupe9.com/fr/formation-securite-rapprochee-particuliers/formation-groupe-9-academy-particuliers-protection-rapprochee-garde-du-corps/agent-prive-de-protection-de-personnes>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36301/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	28
Parcours menés à terme	28
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2022 – 11/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	30
Montant total engagé	126 550 €
Coût moyen par dossier	4 218 €
Durée moyenne	297 h
Période	04/2022 – 01/2025
France compétences	46 %
Reste à charge titulaire	29 %
France Travail	25 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.